



ÉDITORIAL

L'EUROPE BANCAIRE ET FINANCIÈRE : UNE CONSTRUCTION EN PROGRÈS ET QUI DOIT ÊTRE POURSUIVIE

JEAN-FRANÇOIS PONS *

La création d'un grand marché européen sans frontières nationales, où les biens, les services, les hommes et les capitaux circulent librement, constitue l'un des projets majeurs de l'Union européenne.

Initié dès 1959 pour le secteur industriel et accéléré par le programme du Marché unique à l'horizon 1992 par la Commission Delors, ce projet a démarré plus tardivement pour les services, y compris pour les services financiers.

Les arguments économiques plaidant en faveur de l'intégration européenne sont de même nature pour tous les secteurs concernés : le remplacement des marchés nationaux par un marché européen doit permettre d'intensifier la concurrence au bénéfice des entreprises les plus compétitives et les plus innovatrices ; celles-ci bénéficient d'économies d'échelle et d'effets de taille leur permettant de se renforcer face à leurs concurrents non européens ; elles peuvent se spécialiser sur les produits où elles sont le plus compétitives. Les consommateurs et les entreprises non financières profitent des réductions de prix et du développement de nouveaux produits et de nouveaux services. Au total, comme l'avait montré le rapport Ceccini en 1988, la croissance économique européenne est stimulée de façon non négligeable. En outre, la création d'un marché financier vaste et liquide doit soutenir la croissance en permettant d'abaisser le coût du crédit pour les emprunteurs, entreprises et ménages. C'est pourquoi, alors que les services

* Affaires européennes et internationales, Fédération bancaire française.



financiers représentaient, en 2002, environ 6 % du PIB de l'Union européenne, une étude réalisée par *London Economics* pour le compte de la Commission européenne estimait que l'intégration financière pourrait entraîner une croissance de 1 % du PIB en quelques années.

L'intégration financière a cependant progressé très lentement surtout parce qu'elle s'est longtemps heurtée à la désunion monétaire et donc aux barrières des taux de change et des différentiels de taux d'intérêt. Il a donc fallu attendre l'adoption de l'euro par 11 États membres le 1^{er} janvier 1999 pour que le projet rebondisse.

LE PLAN D'ACTION DES SERVICES FINANCIERS (1999-2004)

Cette nouvelle étape a été marquée par la mise en œuvre du Plan d'action pour les services financiers 1999-2004 (PASF), proposé par la Commission européenne en 1999 et adopté par le Conseil européen en mars 2000. Ce plan était l'un des principaux volets du « programme de Lisbonne », arrêté par le Conseil européen de Lisbonne en février 2000 et destiné à faire de l'Europe l'économie la plus compétitive au monde en 2010.

Le PASF comprenait 42 mesures législatives ou non, regroupées autour de quatre grands objectifs :

- mettre en place un marché unique pour les opérations de gros (banque d'investissement et de marché) ;
- rendre les marchés de détail accessibles et sûrs ;
- moderniser les règles prudentielles et la surveillance ;
- établir les conditions propices à un bon fonctionnement du marché unique en matière de droit des sociétés et de gouvernance d'entreprise.

Deux ans après la fin de la phase législative de ce plan, il semble opportun d'en réaliser un premier inventaire et d'esquisser les perspectives de la poursuite de l'intégration financière dans une Europe qui compte aujourd'hui 27 États membres.

Tel est le but de ce numéro de la *Revue d'économie financière*, qui s'appuie sur les contributions des principaux acteurs et observateurs :

- les responsables des institutions européennes : le commissaire McCreevy, Madame Berès, présidente de la Commission économique du Parlement européen, ainsi que MM. Schaub, Verrue et Wright de la Commission européenne ;
- des représentants du secteur financier au niveau européen (M. Pébereau, président de la Fédération bancaire européenne, et M. de la Martinière, président du Comité européen des assurances), comme au niveau national (M. Mullen, British Bankers Association, Dr Schackmann-Fallis, Association des caisses d'épargne allemandes, M. de Lauzun, Fédération bancaire



française et Association française des entreprises d'investissement) ;

- des dirigeants de banque qui ont particulièrement investi dans certains dossiers essentiels : M. Bouton pour Bâle II, M. Van den Spiegel sur la surveillance bancaire en Europe et M. Hartsink, président de l'European Payments Council ;
- un représentant des consommateurs : M. Murray, directeur du Bureau européen des consommateurs ;
- un représentant des autorités de surveillance bancaire : M^{me} Nouy, présidente du Committee of European Banking Supervisors et secrétaire générale de la Commission bancaire ;
- enfin, des experts et des observateurs familiers dans le domaine des services financiers en Europe (Mme Jeffers, MM. Cahen, Pons, Sitruk, Tricou et Trainar).

BILAN DU PASF

Malgré la diversité des auteurs des contributions, plusieurs convergences sont notables :

- le bilan positif de la mise en œuvre du Plan d'action pour les services financiers, notamment pour le marché de gros et le financement des grandes entreprises ;
- la nécessité d'en poursuivre la mise en œuvre en privilégiant systématiquement sa dimension européenne par rapport aux spécificités nationales ;
- le regret devant les difficultés pour faire converger les règles américaines et européennes, et le désir de surmonter ces difficultés par le dialogue.

Les contributions permettent aussi de constater que l'intégration européenne devrait encore progresser de manière significative dans sept domaines :

- le secteur des assurances, notamment en ce qui concerne les règles de solidarité et de contrôle ;
- les opérations de compensation-règlement, qu'il s'agit de mieux organiser au niveau européen afin d'en abaisser le coût ;
- les paiements en euro, pour lesquels un projet de système unique pour la zone euro, appelé aussi SEPA (Single Euro Payments Area), devrait aboutir à l'horizon 2008-2010 ;
- la surveillance bancaire, encore beaucoup trop exercée au niveau national et pas au niveau de l'Union européenne ;
- les OPVCM, dont les opérations transfrontières doivent être facilitées ;
- la banque de détail (crédit à la consommation, crédit au logement...) compartimentée en 27 marchés nationaux ;
- enfin les fusions transfrontalières, encore en retard par rapport au secteur industriel.

*COMMENT POURSUIVRE L'INTÉGRATION FINANCIÈRE ?*

Ce constat assez largement partagé n'entraîne pas pour autant de convergence dans l'établissement d'un nouveau programme d'harmonisation législative.

Une partie des professionnels réclame une pause législative après l'avalanche des textes du PASF, dont certains sont particulièrement exigeants pour leur mise en œuvre (directive sur les Marchés d'instruments financiers et directive transposant Bâle II notamment). Ils soulignent que le contexte politique européen rend la prise de décisions plus difficile et qu'il y a un risque que les compromis, surtout s'agissant des paiements et de la banque de détail, aboutissent à surprotéger les consommateurs et à rendre les opérations plus complexes et plus coûteuses. Ils se déclarent, en général, prêts à développer l'autorégulation au niveau européen et national.

D'autres, sans sous-estimer ces contraintes, estiment que l'harmonisation est indispensable. Ils plaident pour une bonne utilisation de l'autorégulation lorsque celle-ci peut suffire à progresser, pour une coordination plus poussée des superviseurs sous l'impulsion et le contrôle des Comités européens qui les regroupent et enfin pour une harmonisation pleine (c'est-à-dire sans que les lois nationales puissent la remettre en cause), mais ciblée sur les éléments essentiels de la banque de détail, à commencer par le crédit à la consommation et le crédit au logement.

La Commission européenne et le Parlement, qui joue maintenant un rôle décisif sur les sujets relatifs au marché intérieur, essaient de trouver un juste milieu entre ces deux approches, tandis que le Conseil a plus de difficultés à dégager des compromis. Le livre blanc de la Commission sur l'Europe financière avance le concept de « consolidation dynamique », dont l'ambiguïté même est de nature à satisfaire les diverses parties prenantes, mais établit une liste de travaux, moins ambitieux que celle du PASF, mais dont l'issue heureuse aboutirait à de réels progrès dans la construction du marché unique des services financiers.

La construction européenne fait souvent penser à Lévy-Strauss : « chaque progrès donne un nouvel espoir, suspendu à la solution d'une nouvelle difficulté. Le dossier n'est jamais clos » (Le Cru et le Cuit, 1964).

En ce début 2007, l'Europe bancaire et financière, qui a enfin fortement progressé depuis 1999, chemine plus lentement et plus difficilement vers son intégration.

Compte tenu des enjeux en termes de croissance économique, de compétitivité internationale et de bénéfices à attendre pour les entreprises et les consommateurs, il faut souhaiter que cette progression se poursuive régulièrement au cours des prochaines années dans les différents domaines évoqués par les contributions à ce numéro.